

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté du 17 novembre 2020 portant nomination à la Conférence nationale de santé
instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique**

NOR :

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;

Vu l'arrêté du 4 février 2020 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

4° Collège des acteurs de la prévention, de l'observation en santé, de la recherche et du numérique en santé :

- au titre des représentants d'organismes de recherche œuvrant dans les domaines des sciences de la vie et de la santé et des sciences humaines et sociales, sur proposition des organisations regroupant ces organismes :

Mme Corinne ALBERTI, titulaire, Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN).

Article 2

Est nommé membre de la Conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir :

4° Collège des acteurs de la prévention, de l'observation en santé, de la recherche et du numérique en santé :

- au titre des représentants d'organismes de recherche œuvrant dans les domaines des sciences de la vie et de la santé et des sciences humaines et sociales, sur proposition des organisations regroupant ces organismes :

M. Rémy SLAMA, titulaire, Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN).

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 17 novembre 2020

Le Ministre des Solidarités et de la Santé

Pour le ministre et par délégation,
La Cheffe de service des politiques
d'appui au pilotage et de soutien de la
Direction générale de la santé



Véronique DEFFRASNES